

13 07 2023
PREP 17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Délibération CS 2023-03-01 - Installation d'un nouveau délégué

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron),
Présents : 6	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023.

Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

La présidence de l'assemblée est dévolue au doyen d'âge des membres présents, Madame Martine BOUTET.

A ce titre, elle devra assurer, notamment, les missions suivantes :

- Ouverture de la séance
- Appel nominal des membres
- Vérification des conditions de quorum
- Installation des délégués

13 07 2023

Le comité syndical devra, préalablement à l'élection de son Président, procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et à la désignation d'au moins deux assesseurs.

Celle-ci rappelle les statuts du Syndicat et notamment l'article 7 relatif à la représentativité de chaque Collectivité adhérente.

Il fait part des délibérations prises par les Collectivités adhérentes désignant leurs délégués auprès du Syndicat :

Communauté de Communes Aunis Atlantique :

Délibérations du Conseil Communautaire du 2 septembre 2020 et du 17 mai 2023, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires : MM Christophe AZAMA, Jean-Marie BODIN et François VENDITTOZZI.

Suppléants : Madame Martine BOUTET, MM. Jean-Pierre SERVANT et Romuald QUIRION.

Communauté d'Agglomération de la Rochelle :

Délibérations du Conseil Communautaire du 3 septembre 2020 et du 10 mars 2022, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires : MM Didier GESLIN, Patrick PHILBERT et Didier ROBLIN.

Suppléants : Madame Amaël DENIS, MM. Hervé PINEAU et Raymond ESCOBAR.

Elle déclare M. Christophe AZAMA membre du Comité Syndical du SILEC.

Elle déclare les délégués cités ci-dessus en qualité de membres du Comité Syndical du SILEC.

Les membres du Comité Syndical ainsi installés désignent M. Romuald QUIRION en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du comité, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle déclare le Comité Syndical en place et l'invite à procéder à l'élection du président.

Fait les jour, mois et an susdits,

La Doyenne d'âge présidant la
séance,

Martine BOUTET

